

Sœurs mariales d'Israël et de Saint Jean, Petites sœurs d'Israël, filles de l'Immaculée médiatrice de toute grâce, Petites sœurs mariales du Fils bien-aimé et du Paraclet, Fraternité de l'Immaculée, Petites sœurs de l'Immaculée (selon les époques)

Fondées en 1982 par Mère Myriam (Tünde Szentes de Madefalna de Kibaczon), née en 1949

Statut civil

Les toutes premières associations :

En 1973, fondation de la « Fraternité de l'Immaculée ». Tünde Szentes est alors à Fribourg, en Suisse où elle étudie. Elle sera naturalisée française en 1975.

« En septembre **1982**, à Rimont (Loire), près du séminaire traditionnel des Frères de Saint-Jean, elle fonde la **Communauté des Petites Soeurs de l'Immaculée**, destinée à accueillir des "filles paumées". » (Le Monde) Nous n'avons pas trouvé trace de cette fondation dans le Journal Officiel associations.

Puis :

- Associations loi du 1er juillet 1901

ASSOCIATION DES PETITES SOEURS D'ISRAËL, FILLES DE L'IMMACULÉE MÉDIATRICE DE TOUTE GRÂCE

Type d'annonce : **Création**

Parue le : **30/07/1986**

N° de parution : **19860031**

N° d'annonce : **0714**

Titre : ASSOCIATION DES PETITES SOEURS D'ISRAËL, FILLES DE L'IMMACULÉE MÉDIATRICE DE TOUTE GRÂCE

Objet : permettre à ses membres de suivre la règle de vie des petites sœur d'Israël, filles de l'immaculée médiatrice de toute grâce

Siège social : Saint-Jodard, 42590 Neulise .

Date de déclaration : le 10/07/1986

Lieu de déclaration : Sous-préfecture Roanne

Domaines d'activités :

- Domaines Divers

[Lien permanent vers l'annonce](#)

[Télécharger le justificatif de publication \(PDF - 668.95 Ko \)](#)

A la même adresse, mais la précédant d'un an, les sœurs de Saint-Jean :

- Associations loi du 1er juillet 1901

ASSOCIATION DES SOEURS DE SAINT-JEAN

Type d'annonce : **Création**

Parue le : **24/07/1985**

N° de parution : **19850030**

N° d'annonce : **0566**

Titre : ASSOCIATION DES SOEURS DE SAINT-JEAN

Objet : mission spirituelle, religieuse, culturelle, apostolique, missionnaire, philanthropique et culturelle

Siège social : Saint-Jodard, 42590 Neulise .

Date de déclaration : le 08/07/1985

Lieu de déclaration : Préfecture Roanne

Domaines d'activités :

- Domaines Divers

[Lien permanent vers l'annonce](#)
[Télécharger le justificatif de publication \(PDF - 492.77 Ko\)](#)

Transfert du siège social

- Associations loi du 1er juillet 1901

ASSOCIATION DES PETITES SOEURS D'ISRAËL - FILLES DE L'IMMACULEE MEDIATRICE DE TOUTE GRACE

Type d'annonce : **Modification**

Parue le : **15/08/1990**

N° de parution : **19900033**

N° d'annonce : **0359**

Titre : ASSOCIATION DES PETITES SOEURS D'ISRAËL - FILLES DE L'IMMACULEE MEDIATRICE DE TOUTE GRACE

Siège social : le bourg, 42750 Mars .

Date de déclaration : le 04/07/1990

Lieu de déclaration : Sous-préfecture Roanne

Domaines d'activités :

- Domaines Divers

[Lien permanent vers l'annonce](#)
[Télécharger le justificatif de publication \(PDF - 410.22 Ko\)](#)

Texte intégral de l'annonce parue au Journal Officiel : Déclaration à la sous-préfecture de Roanne. ASSOCIATION DES PETITES SŒURS D'ISRAËL - FILLES DE L'IMMACULEE MEDIATRICE DE TOUTE GRACE. Siège social : 42590 Saint Jodard, **transféré** ; nouvelle adresse : le bourg, 42750 Mars. Date : 4 juillet 1990.

- Associations loi du 1er juillet 1901

AMIS DE MÈRE MYRIAM

Type d'annonce : **Création**

Parue le : **02/04/1986**

N° de parution : **19860014**

N° d'annonce : **1725**

Titre : AMIS DE MÈRE MYRIAM

Objet : soutenir mère Myriam, ainsi que la communauté qu'elle a fondée, communauté dite des **Petites Soeurs d'Israël, filles de l'immaculée Médiatrice de Toute Grâce**

Siège social : 75, avenue Gabriel-Péri, 94100 Saint-Maur-des-Fossés .

Date de déclaration : le 27/02/1986

Lieu de déclaration : Préfecture Val-de-Marne

Domaines d'activités :

- Domaines Divers

[Lien permanent vers l'annonce](#)

[Télécharger le justificatif de publication \(PDF - 655.81 Ko \)](#)

Sœurs mariales d'Israël et de Saint-Jean

- Associations loi du 1er juillet 1901

SOEURS MARIALES D'ISRAEL ET DE SAINT-JEAN

Type d'annonce : **Création**

Parue le : **09/10/1996**

N° de parution : **19960041**

N° d'annonce : **0820**

Titre : SOEURS MARIALES D'ISRAEL ET DE SAINT-JEAN

Objet : permettre à ses membres de suivre la règle de vie de l'association des sœurs mariales d'Israël et de Saint-Jean

Siège social : le bourg, 42750 Mars .

Date de déclaration : le 09/09/1996

Lieu de déclaration : Sous-préfecture Roanne

Domaines d'activités :

- Domaines Divers

[Lien permanent vers l'annonce](#)

[Télécharger le justificatif de publication \(PDF - 490.95 Ko \)](#)

Transfert du siège social

- Associations loi du 1er juillet 1901

ASSOCIATION DES SOEURS MARIALES D'ISRAEL ET DE SAINT-JEAN.

Type d'annonce : **Modification**

Parue le : **16/06/2001**

N° de parution : **20010024**

N° d'annonce : **0858**

Titre : ASSOCIATION DES SOEURS MARIALES D'ISRAEL ET DE SAINT-JEAN.

Siège social : Le Cellard, 42590 Saint-Jodard .

Date de déclaration : le 11/05/2001

Lieu de déclaration : Sous-préfecture Roanne

Domaines d'activités :

- Domaines Divers

[Lien permanent vers l'annonce](#)

[Télécharger le justificatif de publication \(PDF - 430.56 Ko \)](#)

Texte intégral de l'annonce parue au Journal Officiel : 858 - Déclaration à la sous-préfecture de Roanne. ASSOCIATION DES SŒURS MARIALES D'ISRAËL ET DE SAINTJEAN.

Siège social : Le Bourg Mars, 42750 Saint-Denis-de Cabanne. **Transféré**; nouvelle adresse: Le Cellard, 42590 Saint Jodard. Date de la déclaration: 11 mai 2001.

Statut canonique

2005-03-23 -

LES PETITES SOEURS MARIALES DU FILS-BIEN-AIMÉ ET DU PARACLET.

Les communauté des "Petites Soeurs mariales du Fils bien-aimé et du Paraclet", alias les "Soeurs mariales d'Israël et de Saint-Jean", ou encore "les Petites Soeurs d'Israël", n'ont plus de statut reconnu par l'Église catholique.

L'archevêque de Lyon, le cardinal Philippe Barbarin, vient en effet de mettre fin, mardi 22 mars, à leur statut "d'association privée de fidèles". Le cardinal Decourtray avait, le 8

septembre 1994, reconnu cette association religieuse controversée.

L'acte, qualifié par l'archevêché de "mesure grave et rare", fait suite à une enquête entreprise depuis deux ans par le diocèse sur l'association, et sa fondatrice, Mère Myriam. Dans ce décret, le cardinal Barbarin explique agir "en vertu de notre devoir de vigilance sur les associations privées en vue du bien commun de notre diocèse".

"Plusieurs raisons ont conduit à une telle décision", affirme le P. Vincent Feroldi, porte-parole de l'évêché : d'abord, les interrogations suscitées par "le comportement de la responsable du groupe", Mère Myriam, soeur Tünde Szentes, d'origine hongroise ; ensuite, "le charisme mal défini de la communauté" ; enfin, le "manque de liberté" et "les violences" invoquées à plusieurs reprises par les familles des religieuses, qui ont été relayées par des associations de lutte contre les dérives sectaires, telle que "Famille et Liberté".

Accusations, note cependant le P. Feroldi, sur lesquelles le diocèse n'a jamais pu se prononcer, même si "la rupture des liens avec les familles pose la question de la liberté des membres de la communauté".

La décision du cardinal Barbarin met fin à plus de vingt ans d'histoire mouvementée. À l'origine de cette communauté, la personnalité controversée de Mère Myriam l'une des disciples du P. Marie- Dominique Philippe, à Fribourg. C'est dans la spiritualité du fondateur des "Frères de Saint-Jean" qu'elle crée, en 1982, une communauté contemplative, ouverte sur les plus pauvres. Dès cette époque, son tempérament très fort et ses crises de mysticisme gênent.

Les origines juives de la fondatrice l'amènent à affirmer que judaïsme et christianisme, ne se contredisent pas, et elle entraîne sa communauté dans un "oecuménisme", critiqué même par les responsables du dialogue judéo- chrétien.

Dès 1987, après la plainte de parents d'une jeune femme de la communauté, le tribunal ecclésiastique reconnaît que la congrégation "se livre à des atteintes à la liberté spirituelle" et à "des pressions morales". Un document de l'épiscopat écrit en 2001 par le P. Vernet, sur "les dérives sectaires à l'intérieur de l'Église", engage l'archevêque de Lyon de l'époque, Mgr Louis-Marie Billé, à reprendre le dossier.

La situation se complique encore un peu plus lorsque Mère Myriam obtient en 1999, de la part de Mgr Édouard Kojnok, évêque de Rožnava en Slovaquie, sa reconnaissance, comme "association de vie religieuse de droit diocésain" de Rožnava.

Il est à noter que la communauté de Mère Myriam n'a plus aujourd'hui de lien avec les "Frères de Saint-Jean".

Le cardinal Barbarin avait demandé à voir Mère Myriam, mais celle-ci n'est pas venue au rendez-vous. Il a envoyé à chaque "Soeur" une lettre personnelle pour leur notifier le décret

et leur indiquer des monastères dans la région, prêts à les accueillir pour un temps de discernement.

Certaines autres communautés nouvelles, une quinzaine en tout, venues elles aussi à la fin des années 1980 s'installer à Lyon, et dont le statut peut sembler ambigu, sont actuellement soumises au même travail de remise à plat. Parmi ces dernières, la "communauté de l'Épiphanie et de la Croix", et le "Foyer Marie-Jean", qui doivent revoir leur statut. (source et information : [diocèse de Lyon](http://diocese.de.lyon))

http://infocatho.cef.fr/fichiers_html/archives/deuxmilcinqsem/semaine12/25nx12eglisec.html

« Dès les années 80, l'installation de cette jeune communauté dans le **diocèse d'Autun** s'annonce problématique. En 1986, des parents adressent une lettre à Mgr Bourgeois pour lui faire part de graves dysfonctionnements : recrutement hâtif et souvent à l'insu des familles, rupture avec l'entourage, pressions psychologiques, vexations et sévices corporels, absence de couverture sociale, concentration de toutes les charges entre les mains de Mère Myriam, etc. Un groupe de parents dépose même une requête auprès du Tribunal ecclésiastique de Lyon. Une enquête aboutit en 1987 à l'authentification de ces dérives, et conséquemment au **refus de Mgr Bourgeois d'héberger la communauté dans son diocèse.** »

<https://www.agiadzo.com/u>

n-autre-virus-qui-a-la-peau-dure-les-abus-dans-la-vie-religieuse/

« En 1987, un jugement du tribunal ecclésiastique de Lyon confirme la dépendance des sœurs envers leur fondatrice et les pressions exercées par cette dernière. Mais Mère Myriam, par une grève de la faim menée sous les fenêtres de l'archevêché, finit par obtenir l'annulation de ce jugement et sa **reconnaissance canonique, en 1994, par Mgr Decourtray**. L'année d'après, la congrégation fait son **entrée officielle dans la Famille Saint-Jean**. Le père M.-D. Philippe en devient le « conseiller spirituel » bien que le cardinal Hamer, préfet pour la congrégation des religieux lui ait enjoint de cesser toute relation avec Mère Myriam. Les sœurs établissent leurs monastères à Saint-Jodard et à Mars (Loire). »

<https://avref.fr/fichiers/Livre%20Noir%20St%20Jean%2014%20JANVIER%202021.pdf>

« En **1999**, l'évêque de Rožnava en **Slovaquie** donne aux Sœurs Mariales le statut d'« **institut de vie consacrée** » de droit diocésain.

Le 15 mars **2005**, par un décret exceptionnellement « rare et grave », le **cardinal Barbarin, nouvel archevêque de Lyon, dissout la congrégation**, et interdit donc aux sœurs de porter l'habit et de vivre selon leur mode de vie passé. Ce décret prive les sœurs mariales de reconnaissance ecclésiale (du moins en France, car leur statut canonique est maintenu en Slovaquie). Il n'affectera pourtant pas l'existence concrète du groupe en France en tant qu'association laïque ni son lien fusionnel avec la fondatrice. »

<https://avref.fr/fichiers/Livre%20Noir%20St%20Jean%2014%20JANVIER%202021.pdf>

Autorité de tutelle : évêque de Rožnava (Slovaquie) ?

Statut des membres des communautés : consacrées

Responsable : Mère Myriam

Maison mère : Mariánske sestry

Drienovec 3
04 401 Drienovec
Košice - Slovakia

Site internet : <http://soeurs.mariales.com>

<https://marianske-sestry.mariales.com/francais/>

Deux implantations dans la Loire : à Saint Jodard, dans une ancienne ferme, au lieu-dit Le Cellard, et à Mars, dans l'ancienne maison des sœurs Saint Charles. Cette dernière est la maison-mère de la Congrégation tandis que le siège est en Slovaquie où Mgr Kojnok l'a reconnue. <http://soeurs.mariales.com/media-soeurs-mariales>

*« En 2015, l'Union nationale des associations de défense des familles et de l'individu signale que la communauté perdure comme un « groupuscule quasi sectaire et semi-clandestin » toujours sous l'« emprise » de Tünde Szentes¹¹. L'association d'Aide aux victimes des dérives de mouvements religieux en Europe et à leurs familles indique, en 2020, que la communauté est installée à **Mars à côté de Saint-Jodard** dans le département de la Loire . Elle est toujours dirigée par Tünde Szentes qui la « maintient dans un fonctionnement sectaire » » (wikipédia)*

Associations liées

Amis des sœurs mariales

- Associations loi du 1er juillet 1901

ASSOCIATION DES AMIS DES SOEURS MARIALES

Type d'annonce : **Création**

Parue le : **05/07/1997**

N° de parution : **19970027**

N° d'annonce : **0633**

Titre : ASSOCIATION DES AMIS DES SOEURS MARIALES

Objet : soutenir et faire connaître l'association des Sœurs mariales d'Israël et de Saint-Jean dont la maison mère est à Mars (42750) dans la Loire

Siège social : chez M. et Mme Mosset, 8, square Degliane-Fouché, 37600 Loches .

Date de déclaration : le 13/06/1997

Lieu de déclaration : Sous-préfecture Loches

Domaines d'activités :

- Domaines Divers

[Lien permanent vers l'annonce](#)

[Télécharger le justificatif de publication \(PDF - 445.54 Ko \)](#)

Vérité sur les sœurs mariales

- Associations loi du 1er juillet 1901

UNION POUR LA VERITE SUR LES SOEURS MARIALES (U.VE.S.MA.)

Type d'annonce : **Création**

Parue le : **24/03/2001**

N° de parution : **20010012**

N° d'annonce : **1170**

Titre : UNION POUR LA VERITE SUR LES SOEURS MARIALES
(U.VE.S.MA.)

Objet : association de personnes pour le soutien moral des soeurs mariales d'Israël et de Saint-Jean ; son but est de soutenir et de défendre les intérêts de la communauté des soeurs mariales d'Israël et de Saint-Jean

Siège social : chez M. et Mme Bohrer (Hubert, René), Lacroix-Leigne, 42190 Chandon .

Date de déclaration : le 27/02/2001

Lieu de déclaration : Sous-préfecture Roanne

Domaines d'activités :

- Domaines Divers

[Lien permanent vers l'annonce](#)

[Télécharger le justificatif de publication \(PDF - 444.54 Ko \)](#)

Voir : <https://www.lenversdudecor.org/Focus-sur-les-Soeurs-mariales.html>

<http://soeurs.mariales.com/media-soeurs-mariales>

<http://soeurs.mariales.com/mere-myriam-mot-cle>

<https://www.uneminuteavecmarie.com/2023/fevrier/2023-02-17/>